#### COMPTE RENDU DU REGISTRE DE BASTIDES DE LOMAGNE SEANCE DU 14 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et le 14 décembre à 20 heures 30, les délégués titulaires de la Communauté de Communes se sont réunis à Mauvezin, sur convocation de Monsieur Guy MANTOVANI, Président.

<u>Présents</u>: Mesdames, Messieurs, Michèle LAFFITTE, Michel TARRIBLE, Joël DURREY, Alexandre LAFFONT, Aline BARAILHE, Christiane PIETERS, Gilles BACHERE, André TOUGE, Dominique MEHEUT, Kader GHEZAL, Daniel SORO, Nicolas GOULARD, Jacques SOULAN, Alain CLAOUE, Yves BOSC, Christian OUSTRIC, Philippe DE GALARD, Olivier BAX, Jacques ESCOUBAS, Christian CARDONA, Gérard MARCET, Linda DELDEBAT, Daniel CABASSY, Line de la SEN, Alain BAQUE, Martine MARTIN, Régis LAGARDERE, Jean François LARDENNOIS, Laurent TRAVAIL, Bernard BOUSSAROT, Michel FOURREAU, Jean Luc SILHERES, David TAUPIAC, Suzanne BIGNEBAT, Eric BALLESTER, Yves MARTIN, Serge CETTOLO, Claude CAPERAN, Monique MESSEGUE, Gervais MOLAS, Marceau DORBES, Alain BERTHET, Serge DIANA, Jocelyne LARRIEU, Guy MANTOVANI, Claire CHAUBET, Gilles BEGUE, Philippe DUPOUY, Claire DULONG

<u>Excusés</u>:, Etienne DE PINS, Marie-José SEYCHAL, Gérard BASSAU **Procuration**: Etienne DE PINS donne pouvoir à Philippe DE GALARD

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Monsieur Philippe DE GALARD

Le Président soumet les comptes rendus des conseils communautaires du 12 octobre 2015 et du 14 décembre 2015 au vote de l'Assemblée qui les approuve à l'unanimité.

A retirer de l'ordre du jour : projet de réorganisation du service péri / extra-scolaire

Rajout à l'ordre du jour : projet de regroupement de Syndicats en eau potable

### **COMPTE RENDU**

#### <u>Urbanisme</u>: Service instruction ADS

Monsieur le Président informe l'assemblée que la communauté de communes de la Lomagne Gersoise veut mettre en place un service instructeur. Ils lui ont proposé de traiter les dossiers de la CCBL mais sans en annoncer le coût. Le Président a refusé cette proposition pensant qu'il valait mieux que le service urbanisme reste à la CCBL afin de se gérer ses propres dossiers.

Cependant, ils acceptent de recevoir la responsable du service urbanisme un jour par semaine pour les dossiers sensibles.

La responsable du service urbanisme étant affecté à ce service qu'à 1/3 temps, un instructeur sera recruté pour la seconder à compter du 01/01/2016 avec une période d'essai de 3 mois. Il s'agit d'un agent qui est actuellement employé à la mairie de Mauvezin.

#### Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) :

Sachant qu'un PLU coûte entre 300 000 € et 400 000 €, la commune de Mauvezin demande avant d'investir pour le réviser si la communauté de communes prendra la compétence « élaboration de l'urbanisme » en 2017. Le Président lui répond que non.

#### **DELIBERATIONS**

### 1- Objet : Décision modificative n<sup>6</sup> : vote de crédits supplém entaires

Le président expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2015 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les votes de crédits supplémentaires ci-après pour régulariser des erreurs d'imputation de subventions non transférables dans les anciennes communautés de communes :

Dé	signation des articles	Crédits supp	olémentaires
N°	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
1311	Etat et établissements nationaux (subv d'équip. transférable)		46 099.86
1312	Régions (subv d'équip. transférable)		9 265.90
1313	Départements (subv d'équip. transférable)		31 382.00
1331	DETR (subv d'équip. transférable)		37 149.00
1321	Etat et établissements nationaux (subv d'équip. non transférable)	46 099.86	
1322	Régions (subv d'équip. non transférable)	9 265.90	
1323	Départements (subv d'équip. non transférable)	31 382.00	
1341	DETR (subv d'équip. non transférable)	37 149.00	

M. le Président invite le Conseil communautaire à voter ces crédits supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le vote des crédits supplémentaires indiqués ci-dessus.

### 2- Objet : Décision modificative n7 : vote de crédits supplém entaires

Le président expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2015 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les votes de crédits supplémentaires ci-après pour prendre en compte l'augmentation de fiscalité :

Dés	ignation des articles	Crédits supplémentaires			
N°	INTITULE	RECETTES	DEPENSES		
739118	Autres reversements de fiscalité (TEOM)		2 705.00		
7331	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	2 705.00			

M. le Président invite le Conseil communautaire à voter ces crédits supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le vote des crédits supplémentaires indiqués ci-dessus.

### 3- Objet : Décision modificative n<sup>8</sup> : virement de crédit

Le président expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2015 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

	_	TON SUR JA ALLOUES	AUGMENTATION DES CREDITS		
OBJET DES DEPENSES	Fonction - Chapitre et article	sommes	Fonction- Chapitre et article	sommes	
Agencements et aménagements	0-21-2128	1 000,00			
Dépôts et cautionnements reçus			0-16-165	1 000,00	
TOTAUX		1 000,00		1 000,00	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les virements de crédits ci-dessus.

# 4- Objet : Décision modificative n°1 - budget assainissement : virement de crédit

Le président expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget assainissement de l'exercice 2015 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES		TION SUR JA ALLOUES	AUGMENTATION DES CREDITS	
	article	sommes	article	sommes
Intérêts d'emprunts	66111	7 000,00		
Sous-traitance	611	5 283,00		
Fournitures non stockables			6061	2 500,00
Autres fournitures			6068	265,00
Entretien et réparations			6152	9 500,00
Taxes foncières			63512	18,00
TOTAUX		12 283,00		12 283,00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les virements de crédits ci-dessus.

### 5- Objet : Décision modificative n<sup>9</sup> : virement de crédit

Le président expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2015 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

	DIMINUT CREDITS DE	ION SUR JA ALLOUES	AUGMENTATION DES CREDITS		
OBJET DES DEPENSES	Fonction - Chapitre et article	sommes	Fonction- Chapitre et article	sommes	
Entretien de bâtiments	4-011-61522	100,00			
Titres annulés sur exercices ant.			4-67-673	100,00	
TOTAUX		100,00		100,00	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les virements de crédits ci-dessus.

### 6- Objet: Plan de financement – ALAE Monfort

Vu la délibération du conseil communautaire du 12/10/2015 approuvant le projet de réhabilitation pour une nouvelle structure d'ALAE à Monfort.

Le Président propose le plan de financement prévisionnel suivant pour la création d'un site d'accueil de loisirs associé à l'école de Monfort.

Montant des travaux : 113 000.00€ HT

Subventions:

• C.A.F. (60 %) 67 800.00 € HT

• Conseil Départemenal (13 %) 14 690.00 € HT

Conseil Régional (7 %)
 7 910.00 € HT

Total: 90 400.00 € HT

Autofinancement CCBL (20 %) 22 600.00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide le plan de financement prévisionnel suivant :.C.A.F. (60 %) 67 800.00 € HT- Conseil Départemenal (13 %) 14 690.00 € HT - Conseil Régional (7 %) 7 910.00 € HT - Autofinancement CCBL (20 %) 22 600.00 € HT

#### 7- Objet: Cotisation 2015 - SCOT de Gascogne

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 13/04/2015 approuvant la création du Syndicat Mixte SCOT DE GASCOGNE,

Vu la délibération du Syndicat Mixte du SCOT DE GASCOGNE en date du 08/10/2015 fixant le montant de la cotisation 2015 à 1€ / habitant soit 11 324 € pour la CCBL.

Monsieur le Président expose à l'assemblée que cette cotisation de 11 324 € pour l'année 2015, prévue au budget en fonctionnement est répartie comme suit :

Fonctionnement : 5 662.00 € Investissement : 5 662.00 €

Vu la délibération en date du 14/12/2015 portant décision modificative du budget pour intégrer cette répartition,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, approuve avec 1 abstention :

- Le versement de la cotisation 2015 comme suit :

Fonctionnement (article : 6554) : 5 662.00 € Investissement (article : 204171) : 5 662.00 €

### <u>8- Objet : Décision modificative n<sup>2</sup> – budget assainissement : virement de crédit</u>

Le président expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget assainissement de l'exercice 2015 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	_	TION SUR JA ALLOUES	AUGMENTATION DES CREDITS		
	article	sommes	article	sommes	
Réseaux d'assainissement	217532	3 000,00			
Emprunt			1641	3 000,00	
TOTAUX		3 000,00		3 000,00	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les virements de crédits ci-dessus.

### 9- Objet : fixation de la date de reversement de la taxe de séjour

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 29/06/2015 approuvant les tarifs de la taxe de séjour à compter du 01/01/2016 reversée à la CCBL,

Monsieur le Président, suite au comité de direction de l'EPIC OTBL réuni le 07/12/2015 propose au conseil communautaire de fixer la date de reversement de la taxe de séjour par les hébergeurs au 1<sup>er</sup> novembre de chaque année.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, approuve à l'unanimité :

- Le reversement de la taxe de séjour à la communauté de communes Bastides de Lomagne par les hébergeurs au 1<sup>er</sup> novembre de chaque année.

# 10-Objet : Validation de l'équivalence entre le classement touristique accordé par Atout France et les labels commerciaux

Monsieur le Président présente au conseil communautaire la proposition de validation d'équivalence entre le classement touristique accordé par Atout France et les labels commerciaux (sur notre territoire : Gîtes de France et Clévacances) suite au comité de direction de l'EPIC OTBL réuni le 07/12/2015.

Par exemple un hébergement labellisé 3 épis (ou 3 clés), sera taxé au même titre qu'un hébergement classé 3 étoiles.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, approuve à l'unanimité :

- La validation d'équivalence entre le classement touristique accordé par Atout Fance et les labels commerciaux (Gîtes de France et Clévacances).

### 11-Objet : Taxation des propriétaires de mobil-homes implantés dans les campings du territoire

Suite au comité de direction de l'EPIC OTBL réuni le 07/12/2015, Monsieur le Président présente au conseil communautaire la proposition de mettre en place une taxe de séjour forfaitaire annuelle de 50 € par mobil-home implanté dans les campings du territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, approuve à l'unanimité :

- La mise en place d'une taxe de séjour forfaitaire annuelle de 50 € par mobil-home implanté dans les campings du territoire

### 12-Objet : Exonération obligatoire de la réforme de la loi sur la taxe de séjour de décembre 2014

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de statuer sur l'exonération obligatoire de la réforme de la loi sur la taxe de séjour de décembre 2014, qui stipule que : « sont exonérées les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant que le conseil communautaire détermine ».

Suite au comité de direction de l'EPIC OTBL réuni le 07/12/2015, il présente la proposition de statuer sur un loyer s'élevant à 1 € par semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, approuve à l'unanimité l'exonération des personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 1 € par semaine.

# 13-Objet: Regroupement des Syndicats en Eau Potable (S.I.A.E.P. du Lectourois, S.IA.E.P. de l'Arrats, S.E.R.F., S.I.A.E.P. de Mauvezin)

Vu le courrier du S.I.A.E.P. de l'Arrats en date du 10/12/2015 adressé à Monsieur le Préfet du Gers,

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que les Syndicats en Eau Potable : S.I.A.E.P. du Lectourois, S.I.A.E.P. de l'Arrats, S.E.R.F., S.I.A.E.P. de Mauvezin ont l'intention d'étudier la possibilité de se regrouper et s'inscrivent de ce fait dans un projet de regroupement volontaire.

Monsieur le Président demande l'avis au conseil communautaire sur cette fusion.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité de suivre l'avis des Syndicats d'Eau Potable concernés.

#### Considérant :

- La nécessité d'améliorer la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du centre d'incendie et de secours de Mauvezin, Cologne et Saint-Clar notamment en journée ouvrée.
- Les difficultés rencontrées parfois par les sapeurs-pompiers volontaires pour concilier vie familiale et missions opérationnelles,
- La volonté de la collectivité de favoriser l'engagement de sapeurs-pompiers volontaires,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire la signature d'une convention entre le SDIS et la CCBL pour fixer les conditions dans lesquelles le sapeur-pompier volontaire, sollicité dans le cadre d'une mission opérationnelle, bénéficierait de la possibilité de laisser gratuitement lors des temps cantines et/ou TAP/ALAE son(ses) enfant(s) au sein des services de la CCBL;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- La signature de la convention entre le SDIS et la CCBL
- La prise en charge financière de la garde des enfants des sapeurs-pompiers volontaires en dehors du temps scolaire (cantines, TAP/ALAE) lors d'intervention.

# 15-Objet : Réaménagement des locaux du siège de la CCBL à Mauvezin : consultation pour la maîtrise d'œuvre

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 12/10/2015 approuvant la vente du bâtiment de l'antenne de la communauté de communes à Saint-Clar,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de lancer une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre pour le réaménagement des locaux du siège de la communauté de communes à Mauvezin.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- De réaménager les locaux du siège de la communauté de communes à Mauvezin suite à la vente du bâtiment de l'antenne de la communauté de communes à Saint-Clar
- Autorise Monsieur le Président à lancer la procédure de consultation pour la maîtrise d'oeuvre.

# <u>16-Objet : Décision modificative n³ – budget assainissement : virement de crédit</u>

Le président expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget assainissement de l'exercice 2015 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	_	TON SUR JA ALLOUES	AUGMENTATION DES CREDITS		
	article	sommes	article	sommes	
Intérêts d'emprunts	66111	3 670,00			
Personnel affecté par la collect.			6215	3 387,00	
Autres personnels extérieurs			6218	283,00	
TOTAUX		3 670,00		3 670,00	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les virements de crédits ci-dessus.

### 17-Objet : Renouvellement de deux contrats unique d'insertion CAE

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17/11/2014 approuvant le recrutement d'un CUI CAE à 20h hebdomadaires pour un poste d'adjoint administratif,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 23/02/2015 portant modification de la durée hebdomadaire de 20h à 35h hebdomadaires pour ce CUI CAE (adjoint administratif)

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 08/12/2014 approuvant le recrutement d'un CUI CAE à 35h hebdomadaires pour un poste d'adjoint d'animation

Monsieur le Président propose au conseil communautaire le renouvellement de ces deux contrats unique d'insertion C.A.E. pour une durée de 1 an.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- Le renouvellement d'un CUI CAE à 35 h hebdomadaires pour un poste d'adjoint administratif pour une durée de 1 an
- Le renouvellement d'un CUI CAE à 35 h hebdomadaires pour un poste d'adjoint d'animation pour une durée de 1 an
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

# 18-Objet : Renouvellement de la mise à disposition de la D.G.S. au CIAS Bastides de Lomagne

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 26/01/2015 approuvant la mise à disposition de la D.G.S. au CIAS Bastides de Lomagne,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de renouveler cette mise à disposition pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

 accepte la mise à disposition de la D.G.S. titulaire du grade d'Attaché territorial en emploi fonctionnel auprès du CIAS Bastides de Lomagne à compter du 01 janvier 2016, à raison de 5 heures hebdomadaires;

- décide que la participation de la collectivité d'accueil sera réglée de la façon suivante : remboursement du salaire et des charges patronales au prorata de la durée hebdomadaire de travail, annuellement ;
- autorise le Président à signer la convention de mise à disposition pour une durée de 3 ans.

## 19-Objet : Renouvellement de la mise à disposition de la D.G.A. à l'EPIC Bastides de Lomagne

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 26/01/2015 approuvant la mise à disposition de la D.G.A. à l'EPIC Bastides de Lomagne,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de renouveler cette mise à disposition pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- accepte la mise à disposition de la D.G.A. titulaire du grade d'Attaché territorial auprès de l'EPIC Bastides de Lomagne à compter du 01 janvier 2016, à raison de 5 heures hebdomadaires ;
- décide que la participation de la collectivité d'accueil sera réglée de la façon suivante : remboursement du salaire et des charges patronales au prorata de la durée hebdomadaire de travail, annuellement ;
- autorise le Président à signer la convention de mise à disposition pour une durée de 3 ans.

### <u>20-Objet : Modification du tableau des emplois</u> ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE DELIBERATION POUR ERREUR MATERIELLE

Le président propose au conseil communautaire de modifier le tableau des emplois, comme suit:

- Modification de la durée hebdomadaire :
  - Augmentation d'1 poste d'adjoint technique (chef d'équipe) de 30h à 32h à compter du 1<sup>er</sup> février 2016

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE :

A - Les effectifs du personnel sont fixées comme suit :

TOTAL POSTES	93	2562,74H		65	24	4
Emplois			Cadre d'Emploi	Postes Pourvus Titulaires	Postes Pourvus NON Titulaires	Postes à pourvoir
Filière Administrative		H Hebdo				
Directrice Générale de services	1	35		1	0	0
Attaché	1	35	Attaché territorial	1	0	0
Directrice Générale de services adjointe	1	35		1	0	0
Rédacteur	1	28	Rédacteur	1	0	0
Adjoint Administratif	2	35	A distinct a dustinistance if	2	0	0
Responsable RH	1	35	Adjoint administratif	1	0	0

Instructeur Urbanisme	1	35		1	0	0
Adjoint Administratif	1	17,5		1	0	0
Adjoint Administratif	1	15		1	0	0
Secrétaire de Mairie	1	8	Secrétaire de Mairie	1	0	0
	11	313,5				•
Filière Animation		H Hebdo				
Coordinatrice Jeunesse	1	35		1	0	0
Gestion administrative Périscolaire	1	35		1	0	0
Animation Multi Accueil Petite Enfance	4	35		3	1	0
Animation Multi Accueil Petite Enfance	1	28	ADJOINT D'ANIMATION	1	0	0
Adjoint d'animation	3	35		1	2	0
Adjoint d'animation	2	34		2	0	0
Adjoint d'animation	1	32,5		1	0	0
Adjoint d'animation	1	32,5		0	1	0
Adjoint d'animation	1	32		1	0	0
Adjoint d'animation	2	30		2	0	0
Adjoint d'animation	1	30		0	1	0
Adjoint d'animation	1	28		1	0	0
Adjoint d'animation	1	28		1	0	0
Adjoint d'animation	1	22		1	0	0
Adjoint d'animation	1	18,5		0	1	0
Adjoint d'animation	1	17,5		0	0	1
Adjoint d'animation	1	14		1	0	0
	24	726				

Filière Culturelle Enseignement artistique		H Hebdo				
Assistant d'enseignement artistique, Flute	1	6,32		0	1	0
Assistant d'enseignement artistique, Guitare	1	4.21		0	1	0
Assistant d'enseignement artistique, Piano	1	3.06	Assistant Enseignement artistique	0	1	0
Assistant d'enseignement artistique, Trompette	1	3,00		1	0	0
Assistant d'enseignement artistique, Batterie	1	2.68		0	1	0
Assistant d'enseignement artistique, Clarinette	1	1,91		0	1	0
Assistant d'enseignement artistique, Violon	1	1,53		0	1	0
Assistant d'enseignement artistique, Saxophone	1	1.15		0	1	0

Assistant d'enseignement artistique, Cor, Tuba	1	0,38		0	1	0
1 , ,	9	24,24				
Filière Médico Santé		H Hebdo				
Directrice structure Multi Accueil. Petite Enfance	1	35	Puericultrice	1	0	0
Auxiliaire puéricultrice	3	35	terrotoriale	1	1	1
	4	140			•	•
Filière Sociale		H Hebdo				
Educatrice Jeunes enfants	1	35,0	Educateur jeunes	1	0	0
Educatrice Jeunes enfants	1	35,0	enfants	0	1	0
ATSEM	3	35,0		3	0	0
ATSEM	1	34,0		1	0	0
ATSEM	1	33,5	ATSEM	1	0	0
ATSEM	1	32,0		1	0	0
ATSEM	1	30,50		1	0	0
ATSEM	1	30,0		1	0	0
	10	335			•	•
Filière technique		H Hebdo				
Responsable de service Urbanisme et gestion voirie	1	35,0	Technicien territorial	1	0	0
Agent de maîtrise	2	35,0	Agent de maîtrise	2	0	0
Adjoint technique Voirie	5	35,0		2	2	1
Agent de prévention	1	35,0		1	0	0
Adjoint technique	7	35,0		6	1	0
Adjoint technique	1	33,5		1	0	0
Adjoint technique	1	32,5		1	0	0
Chef d'équipe	1	32,0		1	0	0
Adjoint technique	1	31,0		1	0	0
Adjoint technique	2	29,5		2	0	0
Adjoint technique	3	28,0	Adjoint technique	3	0	0
Adjoint technique	1	27,0		0	1	0
Adjoint technique	1	26,0		0	1	0
Adjoint technique	1	24,0		0	0	1
Adjoint technique	1	23,0		1	0	0
Adjoint technique	2	22,0		2	0	0
Adjoint technique	1	18,5		0	1	0
Adjoint technique	1	14,5		1	0	0
Adjoint technique	1	14,0		0	1	0

Adjoint technique	1	1,0	0	1	0
	35	1024			

**B** - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet.

### 21-Objet : Décision modificative n°10 : virement de crédit

Le président expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2015 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
OBJET DES DEPENSES	Fonction - Chapitre et article	sommes	Fonction- Chapitre et article	sommes
Entretien de bâtiments	95-011-61522	2 100,00		
Reversement / restitution			95-014-7398	2 100,00
TOTAUX		2 100,00		2 100,00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les virements de crédits ci-dessus.

### 22-Objet : Décision modificative n°11 : virement de crédit

Le président expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2015 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
OBJET DES DEPENSES	Fonction - Chapitre et article	sommes	Fonction- Chapitre et article	sommes
Entretien de bâtiments	95-011-61522	2 645,00		
Reversement / restitution			95-014-7398	2 645,00
TOTAUX		2 645,00		2 645,00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les virements de crédits ci-dessus.